PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

DEUX
SÈVRES
LE DÉPARTEMENT
79

Le Vison d'Europe : protection et réintroduction d'une espèce menacée

DOSSIER DE PRESSE

Photo : ZOODYSSEE-CD79

Plan national d'action pour le
Vison d'Europe

GRIFS
Groupe de Recherche et d'Investigation
sur la Faune Sauvage

ZOODYSSÉE
LE PARC DE LA FAUNE SAUVAGE EUROPÉENNE
800 ANIMAUX | FORÊT DE CHIZÉ (79)

RÉSERVE
ZOOLOGIQUE
DE CALVIAC

Une espèce **hautement menacée**

Autrefois largement répandu en Europe, le Vison d'Europe a perdu 85% de son aire de répartition mondiale et 90% de ses effectifs au cours du XXe siècle. C'est une espèce prioritaire au titre de la Directive européenne "Habitats-Faune-Flore".

La perte d'habitats favorables (zones humides, cours d'eau...), la progression du Vison d'Amérique (espèce exotique envahissante concurrente), les collisions routières (ruptures des corridors) et les destructions accidentelles sont les principales causes de raréfaction de l'espèce en France.

Notre pays abrite l'une des cinq dernières populations sauvages d'Europe et a donc une responsabilité de premier ordre pour la conservation de cette espèce.

La population française est estimée à moins de 250 individus, principalement en Nouvelle-Aquitaine.

Pourquoi est-il important de réintroduire le Vison d'Europe ?

Le Vison d'Europe est une sentinelle de la qualité des zones humides. Présent uniquement là où l'environnement est préservé, le Vison d'Europe est considéré comme une espèce "parapluie". Sa présence signifie des rivières en bon état, des berges végétalisées, et des corridors écologiques fonctionnels. À l'inverse, sa disparition signale une dégradation des habitats, une pollution croissante ou une fragmentation excessive du territoire.

Réintroduction : une démarche globale en faveur de la nature

Le soutien à la population existante du Vison d'Europe implique des actions concrètes de protection, de restauration et de gestion durable des zones humides. Ces actions bénéficient à une multitude d'espèces animales et végétales, parmi lesquelles figurent la loutre, la genette, de nombreux oiseaux (martin-pêcheur, râle d'eau, héron, etc.), amphibiens, poissons et plantes rares.

En restaurant les habitats pour le Vison, on redonne vie à des milieux essentiels à la biodiversité locale et à la qualité de l'eau, tout en renforçant la capacité des territoires à s'adapter au changement climatique. Le protéger, c'est préserver un patrimoine naturel précieux pour les générations futures.

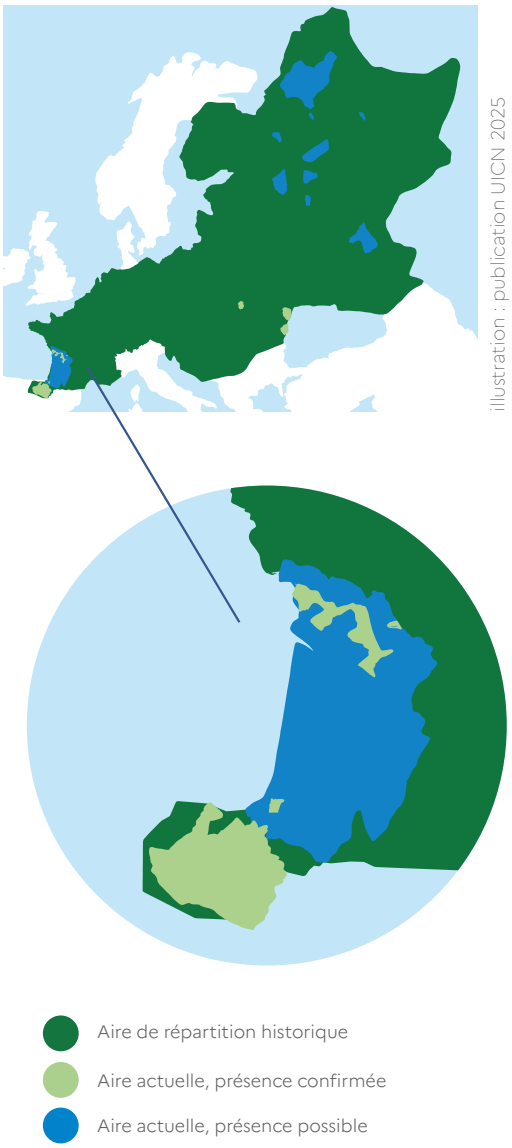

illustration : publication UICN 2025

Photo : Stéphane Beillard / OFB

Restaurer le bon fonctionnement des écosystèmes

Le Vison d'Europe occupe une place particulière au sein des écosystèmes aquatiques. Ce carnivore semi-aquatique se nourrit principalement de petits invertébrés, de poissons, d'amphibiens, de crustacés et de petits mammifères. En limitant la densité des proies les plus abondantes, il participe à l'équilibre naturel des populations animales de ces milieux.

Sa présence contribue également à la régulation des espèces susceptibles de devenir envahissantes, et à la santé générale des rivières et marais, en limitant la surconsommation des ressources par quelques espèces dominantes.

La disparition du Vison d'Europe crée donc un déséquilibre écologique : absence de contrôle des populations proies, modification des chaînes alimentaires et perte de diversité. Cela fragilise l'ensemble du réseau d'espèces interconnectées, avec des conséquences durables et parfois irréversibles sur la structure des milieux humides. En restaurant les populations de Vison d'Europe, on œuvre pour le retour à un fonctionnement harmonieux des écosystèmes, ce qui profite à toute la biodiversité ainsi qu'aux services rendus à l'Humain (épuration de l'eau, limitation des crues, loisirs, etc.).

UNE ESPÈCE DIFFICILE À RECONNAÎTRE

Des critères de reconnaissance complexes

Le Vison d'Europe est difficile à reconnaître car il présente la morphologie typique des mustélidés, avec un corps allongé, souple et un pelage brun uniforme, ce qui le rend très semblable au Putois d'Europe et surtout au Vison d'Amérique, espèce exotique envahissante. Sa seule vraie particularité, une tache blanche sur le museau englobant les deux lèvres, est un critère subtil, parfois partagé par d'autres espèces. La distinction avec le Putois ou le Vison d'Amérique nécessite souvent une observation très attentive, voire la manipulation de l'animal.

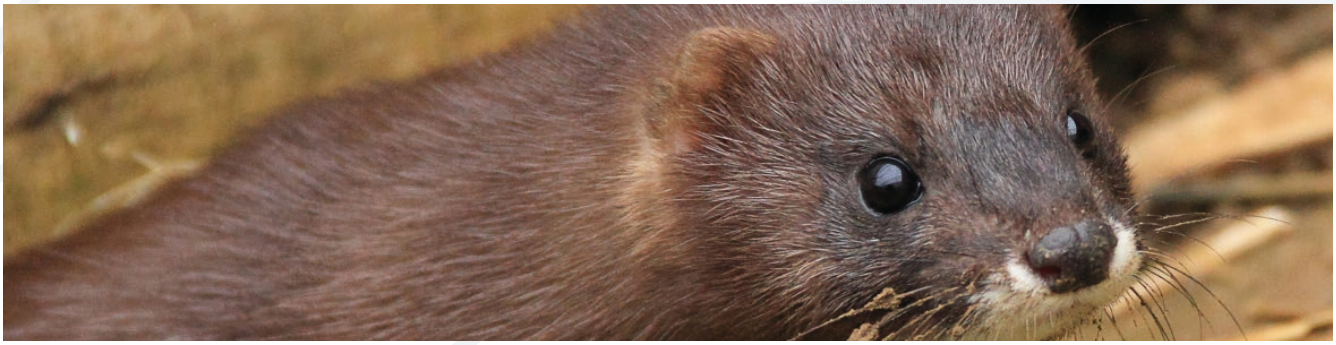

Illustrations : N.Pons et © Photo : ZOODYSSEE-CD79

Les programmes de conservation **du Vison d'Europe**

Un programme européen pour préserver l'espèce

Toutes les populations sauvages connues de Vison d'Europe sont proches de l'extinction. De fait, une gestion conservatoire a été mise en place à l'échelle de l'Europe. Ces élevages conservatoires ont pour objectif de fournir des individus en vue de translocations dans le milieu naturel.

Un *European Endangered Program (EEP)* permet depuis 1991 une coordination entre les pays européens qui hébergent des élevages conservatoires de Visons d'Europe et participent à la sauvegarde de l'espèce.

Objectifs :

- Maintenir une diversité génétique dans la population captive grâce à des échanges d'individus entre les élevages ;
- Encourager toute action de translocation en Europe ;
- Maintenir une cohérence et un renfort mutuel entre les actions de préservation in-situ et ex-situ.

En France, le parc animalier de **Zoodyssée** (Deux-Sèvres) et la **Réserve zoologique de Calviac** (Dordogne) élèvent actuellement des Visons d'Europe sous l'égide de cet EEP, avec des individus provenant tous d'Estonie. D'autres parcs animaliers accueillent des individus mais uniquement à des fins de présentation au public pour le moment.

ZOODYSSÉE LE PARC DE LA FAUNE SAUVAGE EUROPÉENNE
800 ANIMAUX | FORÊT DE CHIZÉ (79)

DEUX SÈVRES LE DÉPARTEMENT 79

DES NAISSANCES CHAQUE ANNÉE DEPUIS 2019 À ZOODYSSÉE

Parc animalier appartenant au Département des Deux-Sèvres, Zoodyssée accueille quelque 800 animaux de 92 espèces différentes, toutes européennes. L'ambition du Département des Deux-Sèvres à travers ce parc pour lequel il mène une politique d'investissement soutenue est de sensibiliser le grand public aux enjeux de la biodiversité : mieux connaître pour mieux protéger. Le parc accueille également trois élevages conservatoires dont celui des visons d'Europe. Et si la reproduction du Vison d'Europe en captivité est un art délicat, Zoodyssée semble en avoir la maîtrise. Depuis 2019, le parc animalier accueille chaque année de nouveaux individus. La reproduction se fait naturellement sans recours à l'insémination. Depuis 2019, une cinquantaine de visons ont vu le jour, des résultats témoignant des conditions optimales de bien-être animal mises en place par Zoodyssée.

Les installations dédiées à l'élevage de visons se composent d'un bâtiment central de 146 m² et de deux séries de 30 enclos disposés de part et d'autre ainsi que d'une galerie de service couverte. Pour des raisons sanitaires et pour le confort des individus, l'élevage n'est pas accessible au public. Deux soigneurs s'occupent de cet élevage dont le coût de fonctionnement annuel s'élève à 50 000 euros pour le Département des Deux-Sèvres. À noter que l'élevage a ouvert ses portes en 2015 grâce au concours financier du Département des Deux-Sèvres, propriétaire du site, des régions Poitou-Charentes et Aquitaine, de l'État et de l'Europe (FEDER). Il bénéficie, en outre, du soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'État et de l'Europe pour son fonctionnement annuel.

DIX VISONS D'EUROPE RÉINTRODUITS DANS LA NATURE : UNE PREMIÈRE EN FRANCE !

« Depuis 2019, des visons voient le jour chaque année à Zoodyssée. C'est une prouesse tant la reproduction de ce petit mammifère est compliquée et un espoir pour la biodiversité tant la vie de ce petit carnivore est menacée !
Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir de notre travail partenarial autour de cette espèce en danger critique d'extinction : une dizaine d'individus née en mai dernier en captivité sont réintroduits dans la nature, une première en France ! Une destinée historique pour ces animaux et une bonne nouvelle pour l'équilibre des zones humides »

Séverine Vachon,
Vice-présidente en charge du développement durable, du Parc naturel régional et des Espaces naturels sensibles

Coralie Dénoues,
Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres

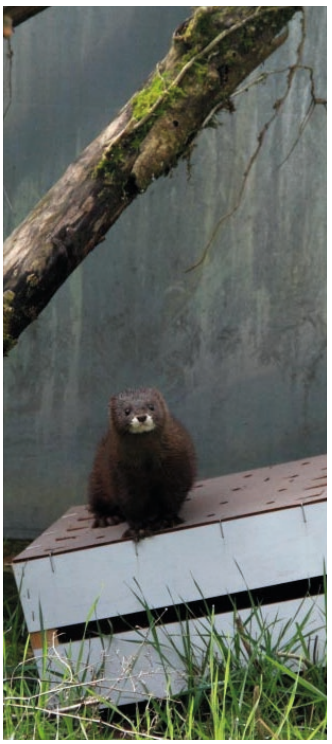

Photo : ZOODYSSEE-CD79

Photos : ZOODYSSEE-CD79

Face à ce déclin continu du Vison d'Europe en France, le ministère chargé de l'environnement a mis en place un premier puis un deuxième Plan National d'Actions (PNA) sur les périodes de 1999 à 2003 puis de 2007 à 2011. Un PNA intermédiaire a été mis en œuvre de 2015 à 2021 pour mettre rapidement en place des actions au vu de la situation critique de l'espèce.

Un troisième PNA est en cours pour la période de 2021 à 2031. Essentiel dans la sauvegarde du Vison d'Europe, le PNA permet de définir les actions à mettre en œuvre pour la restauration de l'espèce dans un état de conservation plus favorable.

Dans ce cadre, la **DREAL Nouvelle-Aquitaine** a été désignée comme coordinatrice du PNA par le ministère de la Transition écologique et a également confié à **l'Office Français de la Biodiversité (OFB)** son animation scientifique et technique. À l'échelle régionale, ce sont l'ensemble des services techniques de l'État qui sont mobilisés dans la préservation du Vison d'Europe aux côtés de plus de 150 partenaires (collectivités territoriales et locales, associations de protection de la nature, syndicats de rivières, chasseurs, piégeurs, élus, aménageurs…). Le **Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIFS)** est chargé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine de l'animation de ce réseau de partenaires.

En parallèle, entre 2017 et 2023, un projet Life VISON coordonné par la **Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)** et en partenariat avec le **Groupe Recherche Étude Gestion Environnement (GREGE)** et le **Conseil départemental de Charente-Maritime** a été mis en œuvre sur les 8 sites Natura 2000 du bassin de Charente où des noyaux actifs de l'espèce sont connus.

Ce projet a permis notamment la mise en place de mesures de restauration d'habitats et d'aménagement d'ouvrages d'art pour restaurer la continuité écologique (exemple : ponts), en lien avec le PNA.

Plus particulièrement, le 3e PNA en faveur du Vison d'Europe est composé de 13 actions clés regroupées au sein de 5 axes :

- Améliorer les connaissances sur le Vison d'Europe
- Mettre en œuvre un élevage conservatoire du Vison d'Europe et une stratégie de lâchers dans le milieu naturel
- Limiter les impacts du Vison d'Amérique et autres espèces allochtones sur le Vison d'Europe
- Contribuer au bon état des habitats du Vison d'Europe et lutter contre les autres menaces
- Communiquer et former sur le Vison d'Europe et les actions du PNA

Plan national d'actions
en faveur du Vison d'Europe

Réintroductions : mise en œuvre et temporalité

Malgré toutes les actions de conservation mises en œuvre depuis le premier PNA, le déclin de l'espèce s'est poursuivi et l'état actuel des populations, tant au niveau de la répartition que des effectifs, rend indispensable la mise en place d'une stratégie de lâchers d'individus dans le milieu naturel pour soutenir les populations sauvages.

Face à ce constat, et dans le cadre du 3e PNA, le lâcher d'individus issus des centres d'élevage est une action prioritaire. En 2022, un travail de synthèse bibliographique des retours d'expériences internationaux a permis de définir une stratégie de lâchers pour la France. Puis entre 2023 et 2024, une stratégie de sélection des sites pour la mise en œuvre de ces lâchers a été élaborée pour maximiser les chances de réussite de ces opérations, en prenant en compte différents critères : présence historique du Vison d'Europe, proximité des noyaux de populations actifs actuels, éloignement des zones de présence du Vison d'Amérique, présence d'habitats favorables à l'espèce et de ressources alimentaires suffisantes, acceptation socio-économique locale du projet.

La définition de la zone de lâcher a été assurée par l'OFB avec l'aide du **Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine** ; la recherche et la sélection des parcelles de lâcher ont été menées avec l'implication des structures animatrices des sites Natura 2000 concernés : **Grand Cognac, l'Agglomération de Saintes, le Syndicat du bassin versant du Né et le Syndicat de gestion du fleuve Charente (et de l'Antenne)**. Cette zone est en effet située entre deux noyaux actifs de Vison d'Europe.

Photo : Thierry Degen / DREAL Nouvelle-Aquitaine

« Ce programme reflète la mise en œuvre coordonnée des politiques publiques en faveur de la biodiversité, à l'échelle nationale comme européenne. Il illustre notre capacité à mobiliser l'expertise scientifique, à dialoguer avec les territoires, et à construire des actions concertées sur le long terme. La réintroduction du Vison d'Europe est aussi un levier pour restaurer les continuités écologiques et renforcer la résilience des zones humides, habitats essentiels à de nombreuses autres espèces. »

Olivier THIBAULT,
Directeur général de l'OFB

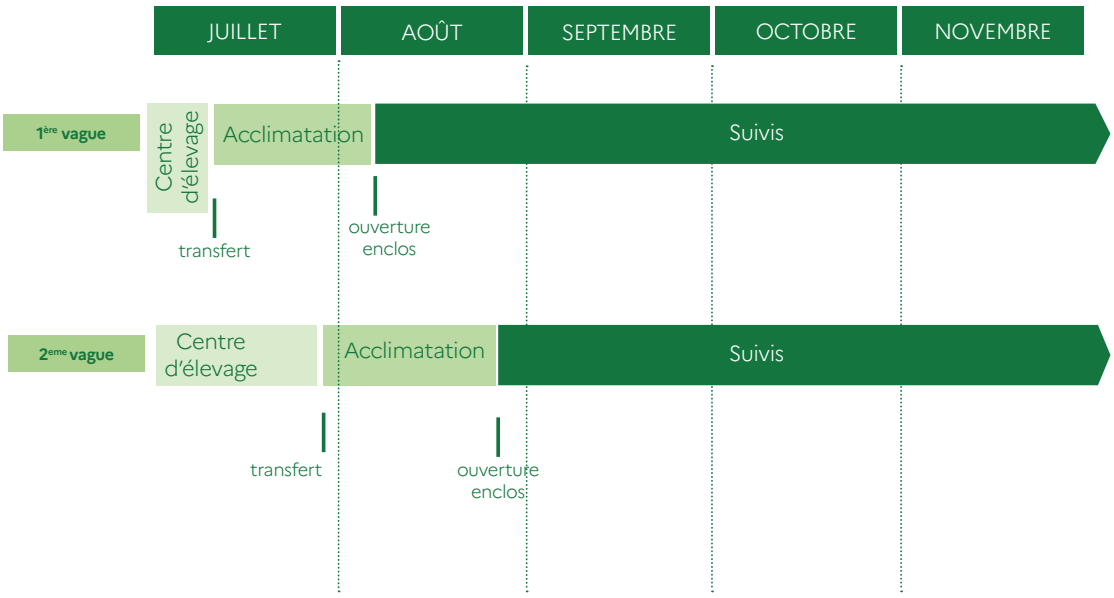

Les fédérations de chasse et de pêche jouent également un rôle essentiel en sensibilisant leurs adhérents aux bons usages pour permettre cette réintroduction.

L'ensemble de ces travaux préparatoires a été mené en collaboration avec le Conseil scientifique du PNA et validé au fur et à mesure par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN).

Photo : Fifo Distribution

Ainsi en 2025, débute la phase de mise en œuvre des opérations.

À partir de début août, les visons nés en mai-juin 2025 sont lâchés dans le milieu naturel après une phase d'adaptation d'environ deux semaines dans des enclos d'acclimatation. Durant cette période, ils ont fait l'objet d'une surveillance quotidienne par l'OFB (nourrissage, vérification de la santé de l'animal, de leur aptitude à la chasse...). Les animaux sont équipés d'un système de localisation permettant de les suivre pendant 6 mois à 1 an et d'évaluer leur devenir dans le milieu naturel, étape à laquelle participent activement la LPO et le GREGE.

Ces premiers lâchers ne sont que la première étape d'un vaste programme prévu pour durer au moins jusqu'en 2031 avec comme objectif de lâcher une centaine d'individus.

En parallèle, le PNA poursuit la mise en œuvre des autres actions de conservation de l'espèce afin de préserver les populations existantes : restauration d'habitats favorables, aménagement d'ouvrages d'art, surveillance et lutte contre le Vison d'Amérique. La préservation des zones humides reste une action essentielle pour protéger le Vison d'Europe.

Les collectivités locales, gestionnaires d'espaces naturels, chambres d'agriculture, et représentants des usagers (chasse, pêche, etc.) sont des partenaires essentiels pour le maintien ou la reconquête de milieux d'accueil favorables à l'espèce.

Le Vison d'Europe étant une espèce très discrète et la réintroduction une étape délicate, la préservation de son territoire ainsi que sa quiétude, sont essentielles à préservation.

L'utilisation d'enclos d'acclimatation augmente notamment les chances de survie des individus

Les enclos d'acclimatation permettent de mieux préparer les individus issus d'élevage au milieu naturel dans lequel ils vont devoir évoluer. C'est une méthode maintenant utilisée dans beaucoup de projets de translocation, comme les expériences estoniennes et espagnoles sur le Vison par exemple. Cependant, leurs tailles et localisations varient selon l'espèce et les projets de translocation. Dans tous les cas, les contacts avec l'Humain sont limités.

Pour habituer les individus à chasser, des proies vivantes sont distribuées au moins une fois par semaine (besoins journaliers de 140 à 180 g avec une bonne diversité de proies liées au milieu aquatique).

Photo : OFB

Annexe

Plus de 150 partenaires participent au déploiement du PNA, placé sous l'égide de la DREAL, coordinatrice du programme, et animé par l'OFB.

**Pour cette étape de lâchers de Vison,
ont plus particulièrement contribué à cette phase :**

- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Agglomérations de Saintes et du Grand Cognac
- Associations de piégeurs agréés et fédérations de gestion des organismes nuisibles de la Charente et de la Charente-Maritime
- Chambres d'agriculture de la Charente et de la Charente-Maritime
- Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Conseils départementaux de la Charente et de la Charente-Maritime
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Charente
- Direction Départementale de la Protection des Populations de la Charente-Maritime
- Écoles nationales vétérinaires de Nantes-Atlantique et de Toulouse
- Fédération régionale des chasseurs de Nouvelle-Aquitaine et Fédérations départementales de Charente et Charente-Maritime
- Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique de la Charente et de la Charente-Maritime
- Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement

Bénéficiaires du soutien de l'OFB pour le suivi des individus après lâcher :

LPO BIRDLIFE FRANCE Agir pour la biodiversité

GREGE Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement

Avec le soutien financier de :

l'Europe s'engage en France

UNION EUROPEENNE

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

FRANCE NATION VERTE Agir · Mobiliser · Accélérer

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE Liberté Égalité Fraternité

FONDATION VINCI AUTOROUTES

Contacts presse

Office français de la biodiversité
Lisa Boukraa
06 67 98 05 13
presse@ofb.gouv.fr

Département des Deux-Sèvres
Delphine Péronnet
06 63 21 57 51
delphine.peronnet@deux-sevres.fr

août 2025

www.ofb.gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

DEUX SÈVRES LE DÉPARTEMENT 79